



CC de la Tenarèze (Siren : 243200417)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Condom
Arrondissement	Condom
Département	Gers
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	02/12/1999
Date d'effet	02/12/1999

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Gérard DUBRAC

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Quai Laboupillère
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	32100 CONDOM
Téléphone	05 62 28 24 88
Fax	05 62 28 48 32
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	15 324
-----------------------------	--------

Densité moyenne	30,67
-----------------	-------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 26

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
32	Beaucaire (213200355)	283
32	Beaumont (213200371)	145
32	Béraut (213200447)	366
32	Blaziert (213200579)	140
32	Cassaigne (213200751)	226
32	Castelnau-sur-l'Auvignon (213200801)	166
32	Caussens (213200959)	614
32	Cazeneuve (213201007)	143
32	Condom (213201072)	6 969
32	Fourcès (213201338)	271
32	Gazaupouy (213201437)	308
32	Lagardère (213201783)	79
32	Lagraulet-du-Gers (213201809)	553
32	Larressingle (213201940)	223
32	Larroque-Saint-Sernin (213201965)	168
32	Larroque-sur-l'Osse (213201973)	254
32	Lauraët (213202039)	260
32	Ligardes (213202120)	220
32	Maignaut-Tauzia (213202245)	272
32	Mansencôme (213202302)	47
32	Montréal (213202906)	1 204
32	Mouchan (213202922)	439
32	Roquepine (213203508)	44
32	Saint-Orens-Pouy-Petit (213204001)	174
32	Saint-Puy (213204043)	605
32	Valence-sur-Baïse (213204597)	1 151

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 22

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif <i>Elle assure, par tout moyen approprié, le contrôle de l'assainissement non collectif.</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) <i>La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations comprend : L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ; L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ; La défense contre les inondations et contre la mer ; La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées</i>

riveraines.

- Autres actions environnementales

Elle réalise ou fait réaliser des études et des expérimentations en matière de pratique innovante de gestion environnementale (notamment étude et mise en ?uvre de végétation spontanée en bordure des voies d'intérêt communautaire et des chemins de randonnées). Elle assure la création, la gestion, l'aménagement et l'entretien de la base de loisirs de Montréal du Gers. La Communauté de communes promeut la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables. A ce titre, elle peut engager des actions, candidater à des appels à projets pour elle-même et/ou pour les communes membres, en vue de la satisfaction de ces objectifs.

Sanitaires et social

- Action sociale

La Communauté de communes assure l'action sociale d'intérêt communautaire. L'intérêt communautaire est défini par : Les actions et l'animation en matière de prévention de la santé ; L'établissement (sans l'instruction) des dossiers de demande d'aide sociale et le recours, si besoin, à des visiteurs enquêteurs ayant accès au répertoire national commun des organismes de sécurité sociale ; La création et gestion d'actions, de services et d'équipements destinés à la petite enfance : Multi-accueil, Relais Assistants Maternels et Lieux d'Accueil Enfants Parents ; La création et gestion d'actions, de services et d'équipements enfance jeunesse destinés aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus, y inclus les activités périscolaires dont les nouvelles activités périscolaires et l'accompagnement aux devoirs et à la scolarité ainsi que les activités extrascolaires ; Le Point Information Jeunesse, la ludothèque et les chantiers jeunes ; La réflexion et la conduite d'actions, visant à améliorer l'accompagnement du vieillissement (et de la dépendance) d'une part, et le maintien à domicile des personnes âgées (à l'exclusion des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile) d'autre part ; Les accueils de jour ; La gestion, l'entretien de l'EHPAD de la Ténarèze (y compris la création de nouveaux équipements) ; La gestion du Service des Soins Infirmiers à domicile ; La gestion des cuisines centrales de Condom et de Valence sur Baïse ; Les services de portage de repas à domicile de Condom et de Valence-sur-Baïse, Le Centre social.

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéro-portuaire ;

Offici public local de commerce et soutien des activités commerciales

promotion touristique de la Communauté de communes, en coordination avec le comité départemental et le comité régional du tourisme, La coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local, L'élaboration et la mise en ?uvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique, La commercialisation des prestations de services touristiques dans les conditions prévues au chapitre unique du titre Ier du livre II du Code du Tourisme.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Création et gestion de nouvelles zones d'aménagement concerté et institution de nouvelles zones d'aménagement différé ; - la Communauté de communes exerce un droit de préemption conformément au L211-2 du Code de l'Urbanisme ; - La Communauté de communes participe au projet de création d'une Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique (Tours Bordeaux Toulouse).

- Organisation des transports non urbains

Création et gestion d'un service de transport à la demande par délégation départementale

Voirie**- Création, aménagement, entretien de la voirie**

La communauté de communes crée, aménage et entretient la voirie d'intérêt communautaire. La voirie d'intérêt communautaire est l'ensemble de la voirie communale, hormis les agglomérations dont le périmètre est défini dans les plans annexés aux présents statuts.

Développement touristique**- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme**

L'entretien, le développement, l'aménagement, la gestion du centre de loisirs aquatiques sont définis d'intérêt communautaire. 8) Compétences tourisme supplémentaires L'Office de Tourisme de la Communauté de communes est opérateur technique référent d'un Grand Site. La Communauté de communes crée, entretient et gère un Espace de Découverte des Paysages à vocation touristique et pédagogique. Elle assure, par tout moyen approprié, la promotion des chemins de randonnée et notamment ceux de Saint-Jacques de Compostelle. Elle crée, entretient et gère des chemins de randonnées labellisés PR (Petites Randonnées).

Logement et habitat**- Programme local de l'habitat**

La Communauté de communes exerce une politique du logement social d'intérêt communautaire et des actions par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées. L'intérêt communautaire est défini par une politique du logement social et/ou des actions par des opérations en faveur des personnes défavorisées exercées simultanément sur plusieurs communes membres de la Communauté de communes. La Communauté de communes met en œuvre et gère un Programme Local pour l'Habitat Intercommunal, et / ou une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Intercommunal.

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

La Communauté de communes exerce une politique du logement social d'intérêt communautaire et des actions par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées. L'intérêt communautaire est défini par une politique du logement social et/ou des actions par des opérations en faveur des personnes défavorisées exercées simultanément sur plusieurs communes membres de la Communauté de communes. La Communauté de communes met en œuvre et gère un Programme Local pour l'Habitat Intercommunal, et / ou une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Intercommunal.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

La Communauté de communes exerce une politique du logement social d'intérêt communautaire et des actions par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées. L'intérêt communautaire est défini par une politique du logement social et/ou des actions par des opérations en faveur des personnes défavorisées exercées simultanément sur plusieurs communes membres de la Communauté de communes. La Communauté de communes met en œuvre et gère un Programme Local pour l'Habitat Intercommunal, et / ou une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Intercommunal.

Infrastructures**- Aérodrômes**

L'entretien, le développement, l'aménagement, la gestion de l'aérodrome de Condom ? Valence sur Baïse (dit de Herret) sont définis d'intérêt communautaire.

Autres**- NTIC (Internet, câble...)**

1) Mise en réseau des mairies : Elle procède, par tout moyen approprié, à la mise en réseau des mairies de la Communauté de Communes grâce aux nouvelles technologies d'information et de communication. 2) Création et mise à disposition d'infrastructures haut débit : Elle procède à la création et à la mise à disposition d'infrastructures haut débit et de la meilleure technologie du moment, conformément à l'article L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage**- Création et gestion des maisons de services au public**

- Autres

1) Mise en réseau des mairies : Elle procède, par tout moyen approprié, à la mise en réseau des mairies de la Communauté de Communes grâce aux nouvelles technologies d'information et de communication. 3) Création et gestion d'un service de transport à la demande : Elle crée et gère (par délégation) un service de transport à la demande. 4) Création et gestion d'une fourrière animale : Elle procède à la création et à la gestion d'une fourrière animale. 5) Contributions au service départemental d'incendie et de secours : Elle verse les contributions au service départemental d'incendie et de secours. 6) Activités Agricoles : La Communauté de communes assure la promotion collective des productions agricoles des communes adhérentes, notamment dans le domaine viticole. La Communauté de communes finance ou réalise toute action de promotion collective des productions agricoles et notamment des vins issus du territoire de la Communauté de communes de la Ténarèze et de l'eau de vie d'Armagnac. Elle participe par tout moyen approprié à la défense collective contre la grêle. 7) Organismes consulaires La Communauté de communes coopère avec les organismes consulaires.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
32	Pôle d'équilibre territorial et rural "Pays d'Armagnac" (200048601)		45 003
32	Syndicat mixte des bassins versants de l'Osse, de la Gélise et de l'Auzoue (200078392)	SM fermé	28 625
32	SICTOM DU SECTEUR DE CONDOM (253200174)	SM fermé	27 290
32	SYNDICAT MIXTE DES TROIS VALLEES (253201891)	SM fermé	128 978
32	SYNDICAT D'AMENAGEMENT DE LA BAISE ET AFFLUENTS (200060531)	SM fermé	19 392
32	Syndicat mixte ouvert "Gers Numérique" (200039279)	SM ouvert	160 124
32	SIAEP ARMAGNAC TENAREZE (253200240)	SM fermé	11 781
32	Syndicat mixte SCOT de GASCOGNE (200052439)	SM fermé	185 969

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2018 - millésimée 2015)